



Demande de procuration pour vendre après licitation

Par **catovienne2312**, le **11/01/2011** à **16:30**

Bonjour,

J'ai vendu mes parts de l'appartement que j'avais en commun à mon ancien conjoint il y a un et demi environ. Tout s'est déroulé devant notaire par un acte de licitation.

Or, j'ai reçu par recommandé une demande urgente par un autre notaire mandaté par mon ancien conjoint. Cette demande porte sur la signature certifiée par une mairie ou étude notariale, d'une procuration pour vendre. Cette procuration spécifiant pourtant bien qu'il y a eu licitation, elle indique que je mandate ce nouveau notaire pour la vente de ce bien (nouveau prix de vente indiqué) et qu'en qualité de copartageant complément de part en nature, je renonce à toute action ou revendication sur ce bien...

Je comprends mal pourquoi je dois faire toutes ces démarches alors que je ne suis plus copropriétaire.

Pourriez-vous m'éclairer svp ?

Merci à vous,

Cdt,

Par **fif64**, le **11/01/2011** à **20:33**

Il y'a peut être eu une erreur lors de la première vente, et peut être qu'il vous reste encore des parts dans cet appartement (ça serait curieux car dans ce cas, le notaire aurait quand même fait une grosse gaffe et procéderait à un acte rectificatif et non à une nouvelle vente).

je vous conseille d'aller voir un autre notaire et de lui demander des explications (il pourra se

mettre en relation avec son confrère).

Par **catovienne2312**, le **12/01/2011** à **11:45**

Bonjour et merci pour votre conseil :)

J'ai finalement opté pour un avocat car le seul notaire que je connaisse a finalement peut être des choses à cacher s'il s'est trompé. En outre, ne pourrait-il pas s'agir tout simplement d'une volonté de mon ex conjoint de se garder une éventuelle plus-value ??